

C.C.A.S.
Centre communal d'action sociale



SOUS-PRÉFECTURE
DE BONNEVILLE

- 2 AVR. 2024

COURRIER ARRIVÉ

Publié sur le site internet de la commune le : 04/04/2024

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2024_08

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Absente excusée : 1

Absente ayant donné pouvoir : 1

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 6

Quorum atteint

Secrétaire de séance : PEPIN Nathalie

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie	x	
BOUACHRAOUI Saïda		x
GLIÈRE Marie-Christine		x
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel	x	
AVOGADRO Noël	x	

OBJET : AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE

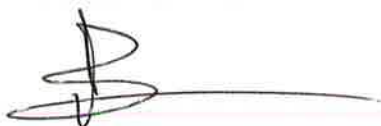
Monsieur le président donne lecture d'une demande d'aide financière de l'assistante sociale de la Direction territoriale Arve Faucigny Mont-Blanc concernant une famille monoparentale en difficulté pour le règlement de son loyer.

Concernant cette famille monoparentale, il propose à l'assemblée de donner son accord quant à cette demande d'aide financière exceptionnelle.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

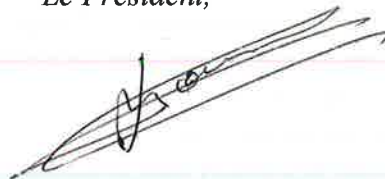
- **ACCEPTÉ** la proposition du président, soit une aide financière exceptionnelle d'un montant de 371 €.

La secrétaire,



Nathalie PEPIN

Le Président,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.